

## Communiqué de presse

# La pharmacie de garde n'est pas un night shop

Bruxelles, le 15/09/2014 – Crème solaire, fond de teint, pince à ongles, crème antirides, produits amaigrissants, peigne, talc, gel douche, shampoing antipoux, mousse à raser, mascara, dentifrice, déodorant, crème hydratante, dissolvant, vermifuge, antipuces, etc. Une enquête menée auprès de ses membres par l'Association Pharmaceutique Belge l'illustre à foison : les pharmaciens qui assurent le service de garde la nuit doivent très souvent répondre à des urgences qui n'en sont pas. Une campagne de sensibilisation de la population démarre ce lundi en pharmacie et sur [www.pharmacie.be](http://www.pharmacie.be), le site de référence pour chercher une pharmacie de garde partout en Belgique.

### Un service de garde performant

Chaque jour, un Belge sur vingt franchit le seuil d'une pharmacie, soit pour y chercher un médicament prescrit par son médecin, soit pour obtenir un conseil sur sa santé, sur un médicament en délivrance libre ou un autre produit de santé. Les soins de première ligne prodigués par le pharmacien sont directement accessibles à tous. De plus, l'accès aux médicaments est assuré en permanence grâce à un service de garde performant. On trouve toujours une pharmacie ouverte près de chez soi, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

### Pharmacie de garde ≠ ouverte pour n'importe quel achat

Le service de garde a pour but de garantir la continuité des soins à l'ensemble de la population. Les pharmaciens assurent ce service à tour de rôle, en plus de leurs heures d'ouverture normales. Contrairement à d'autres professions, ils ne bénéficient d'aucune période de repos après leur prestation de garde. La nuit, les pharmaciens de garde sont donc prêts à répondre à tout besoin urgent de médicament, mais leur pharmacie n'est certainement pas ouverte pour n'importe quel achat.

### Respectons le sommeil du pharmacien de garde

Être réveillé à 3 heures du matin pour un test de grossesse... n'est qu'un des nombreux exemples de « fausses » urgences auxquelles les pharmaciens doivent faire face durant leur service de garde. Comme le montre une enquête menée cet été par l'APB auprès de ses membres, trop de gens, par ignorance ou par facilité, abusent de ce service pour faire du *night shopping*. Si la notion d'urgence est bien entendue subjective et peut dépendre de circonstances particulières, rien ne peut justifier de réveiller le pharmacien en pleine nuit pour acheter une crème antirides ou un vermifuge pour le chien, ni d'ailleurs pour réserver un vaccin contre la grippe, compléter sa pharmacie de voyage ou venir chercher un médicament prescrit depuis plusieurs jours par le médecin.

### Qui dit service de garde, dit honoraire de garde

A l'instar des autres prestataires de soins, le pharmacien peut percevoir un honoraire de garde pour toute prestation effectuée en dehors des heures d'ouverture normales. L'enquête réalisée par l'APB montre que ce droit est largement méconnu. Quelles sont les règles en la matière ?

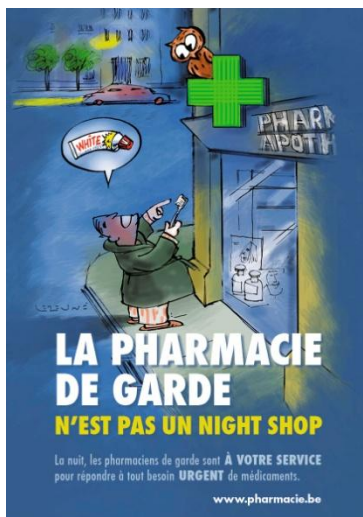
- ⊙ Si le patient vient chercher, **en soirée (à partir de 19 heures jusqu'à 8 heures du matin) ou le dimanche ou un jour férié, un médicament remboursé prescrit, dont l'urgence a été attestée par le médecin ou le pharmacien**, l'honoraire de garde est pris en charge par l'assurance-maladie et s'élève à **5,11 euros**.
- ⊙ Dans **tous** les autres cas (prescriptions non urgentes, médicaments non remboursés, autres produits,...), l'honoraire de garde est à charge du patient et le pharmacien peut en fixer librement le montant, à condition que celui-ci reste raisonnable et qu'il soit affiché de manière bien visible.

Bref, il est vivement conseillé de différer tout achat non urgent pour éviter de devoir payer un supplément d'honoraire. Outre ce message, les informations diffusées à partir de ce lundi sur [www.pharmacie.be](http://www.pharmacie.be) font également le point sur le bon usage de certains produits souvent demandés (test de grossesse ou pilule du lendemain, par exemple) mais qui nécessitent rarement une délivrance en urgence. Parallèlement, le slogan de campagne sera porté en pharmacie par un jeu d'affiches à découvrir au verso.

### Un message de campagne, cinq visuels

Pour faire passer le message « la pharmacie de garde n'est pas un night shop », cinq visuels ont été développés et soumis, durant l'été, aux votes des pharmaciens membres de l'APB.

Les deux affiches gagnantes (ci-contre) ont été imprimées et distribuées à toutes les pharmacies membres de l'APB, mais chaque pharmacien est libre d'utiliser l'ensemble du matériel développé.



### Entraperçu de la vie nocturne des Belges...

Plus de 1.400 pharmaciens indépendants ont répondu à l'enquête menée cet été par l'APB ; une enquête qui met notamment en lumière des comportements d'achat nocturnes pour le moins incongrus. Si, tout en étant rarement justifiées, certaines demandes récurrentes apparaissent logiques (les somnifères, tétines, laits pour bébé, Viagra®, préservatifs, pilules du lendemain, sprays nasaux, sirops antitussifs ou analgésiques,...), d'autres frisent le surréalisme ou témoignent d'un manque de respect évident vis-à-vis des pharmaciens : produit antipuces pour reptiles, seringue pour arroser des orchidées, acide borique en paillettes, eau distillée, paraffine liquide pour poisson constipé, soutien-gorge de sport, produits amaigrissants, ouate pour bricolage, tétine pour chien, etc.

Par ailleurs, trois cas de figure fréquents irritent tout particulièrement les pharmaciens :

- Les gens qui viennent en pleine nuit chercher les produits (médicaments et/ou non-médicaments) qui manquent à leur pharmacie de voyage ; leur départ en vacances étant programmé pour le lendemain à l'aube.
- Les gens qui se présentent « en urgence » avec des ordonnances vieilles de plusieurs jours, semaines, voire mois dans certains cas.
- Les gens qui renoncent à leur achat « urgent » à cause de la « taxe de garde ».

### Informations utiles

Pour tout complément d'information ou interview sur la campagne, veuillez prendre directement contact avec les porte-parole de l'APB :

- Alain Chaspierre (Fr) : 0476.66.43.59, [alain.chaspierre@apb.be](mailto:alain.chaspierre@apb.be)
- Dirk Vos (NI) : 0477.47.71.35, [dirk.vos@apb.be](mailto:dirk.vos@apb.be)

### A propos de l'Association Pharmaceutique Belge (APB)

L'APB est la fédération nationale des pharmaciens d'officine indépendants. Plus de quatre pharmacies publiques belges sur cinq y sont affiliées et y sont représentées par leur union professionnelle locale. Au-delà de la défense et de la promotion de la profession auprès de tous les intervenants du secteur de la santé, l'APB met à la disposition de ses membres un large éventail de services et d'outils visant à les soutenir dans l'exercice quotidien de leur métier. En parallèle, elle développe une importante activité de recherche et de réflexion prospective axée sur le déploiement de nouveaux services en pharmacie qui apportent une contribution positive à la santé publique. L'APB peut compter sur une centaine de collaborateurs qui partagent tous un seul et même objectif : *développer, valoriser et soutenir l'expertise du pharmacien d'officine indépendant au service de la santé de ses patients.*

**La pharmacie de garde n'est pas un night shop**

La nuit, les pharmaciens de garde sont à VOTRE SERVICE pour répondre à tout besoin URGENT de médicaments.